



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 18 juillet 2024

Objet : Mise à disposition d'un local au bénéfice de l'association « AIDES ET ACTIONS SOLIDAIRES- Solidarité Fraternité et Citoyenneté »

Date de la convocation : 11 juillet 2024

Date d'affichage de la convocation : 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Monsieur De ZERBI Lisandru Madame ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame de GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Monsieur DALCOLETTO François à Madame LUCIANI Emmanuelle ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2144-3 ;

Vu la demande de l'association AIDES ET ACTIONS SOLIDAIRES – « Solidarité Fraternité et Citoyenneté » par courrier en date du 19 juin 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 16 juillet 2024 ;

Reception par le préfet

Considérant la demande de l'association AIDES ET ACTIONS SOLIDAIRES – « Solidarité Fraternité et Citoyenneté », représentée par sa Présidente Soumia CHAKROUNE, par courrier en date du 19 juin 2024, pour la mise à disposition d'un local (ex empreinte) sis au rez-de-chaussée de la Maison Vinci, avenue de la Libération, situé à côté de celui déjà attribué à cette association ;

Considérant que le local a vocation à stocker tout produit de première nécessité et à permettre la distribution de colis ;

Considérant qu'au vu de l'augmentation de la précarité des citoyens bastiais et de la quantité de denrées alimentaires récupérées, le local actuellement occupé par l'association devient exigu et ne permet plus un fonctionnement optimum ;

Considérant la proposition de notre collectivité de soutenir l'association dans ses objectifs par la mise à disposition gratuite du local ;

Considérant la valeur locative annuelle de ce local de 55 m² ne pouvant être estimée à 5.500€, l'association devra valoriser cet avantage en nature dans ses comptes ;

Considérant que la mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, pouvant être reconduite deux fois pour une période de 6 mois à la demande expresse de l'association ;

Considérant que les modalités de cette mise à disposition sont prévues dans le projet de convention annexé.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité*

Article 1 :

- **Approuve** la mise à disposition à titre gratuit de l'ancien local commercial à l'enseigne « Empreinte » au bénéfice de l'association « AIDES ET ACTIONS SOLIDAIRES- Solidarité Fraternité et Citoyenneté » sis au rez-de-chaussée de la Maison Vinci, sise avenue de la Libération.

Article 2 :

- **Approuve** le projet de convention annexé.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 22/07/2024


Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*